



**Commission on the Status of Women  
Fifty-ninth session**

**Resources for gender equality:  
Good practices and strategies for action/the way forward**

**PANEL DISCUSSION**

**by**

**Mr. Mohamed Chafiki\*  
Director of Studies and Financial Forecasts,  
Ministry of Economy and Finance, Morocco**

**Friday, 13 March 2015  
03.00 pm to 06.00 pm**

---

\*The views expressed in this paper are those of the author and do not necessarily represent those of the United Nations. This paper has been edited for length.

Je vous remercie, le président de cette table ronde, le modérateur, et les représentants distingués.

En plus d'être une immense occasion pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing 20 ans après son adoption, la dite session présente, également, une opportunité favorisant la redynamisation de l'engagement international en faveur de la promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes en l'inscrivant dans l'agenda de développement post-2015. Ceci est d'autant plus vrai que le contexte mondial actuel demeure marqué par les effets de la crise économique et financière où les femmes ont payé le prix fort.

Dans un environnement aussi tumultueux, il est devenu urgent de réaffirmer le rôle central d'un financement ciblé et orienté vers les besoins différenciés des multiples composantes des populations visées et ce, pour assurer l'effectivité d'un accès et d'une jouissance égale des femmes et des hommes des droits fondamentaux dans le cadre d'un nouvel agenda du développement post 2015.

La question de la pertinence des modalités du financement de développement en vigueur aussi bien par le biais des Budgets des Etats que par le biais de l'Aide Publique au Développement (APD) et des financements privés se pose avec acuité. A cet égard, l'analyse des allocations financières, notamment, celles en provenance des budgets des Etats atteste d'un manque d'efficacité des processus budgétaires classiques et de faibles performances en termes de réduction d'inégalités de genre.

Les pays tels que le Maroc, l'Égypte, et la Tunisie consacrent près de 25% de leurs budgets aux secteurs de la santé et de l'éducation alors que les performances réalisées au niveau de ces deux piliers de l'intervention sociale des Etats ne sont pas à la hauteur de l'importance des dépenses engagées. En effet, ces secteurs souffrent encore d'un faible rendement interne et externe et d'un manque de qualité.

De même, l'aide versée par les membres du Comité d'Aide au Développement CAD à l'appui de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes a triplé depuis l'adoption des OMD, passant de 8 milliards de dollars en 2002 à 24 milliards dollars en 2012<sup>1</sup>, soit un taux de croissance annuel moyen de 12% alors que l'ensemble de l'aide n'a augmenté que de 6% au titre de la période de 2002 à 2012. Toutefois, la majeure partie de cette aide a été dirigée, principalement, vers deux secteurs (éducation et santé) laissant de côté des dimensions critiques de l'inégalité qui conditionnent les performances de ces secteurs.

Néanmoins, ces évolutions de l'APD se sont accompagnées d'une stagnation des investissements des donateurs du CAD, en faveur de l'autonomisation économique des femmes et ce, depuis 2007. En effet, seuls 469 millions dollars dans un total de 5,5 milliards 469 versés chaque année en moyenne au titre de l'autonomisation économique des femmes en 2011 et 2012, avaient pour objectif principal l'égalité homme-femme (soit seulement 2% de l'aide bilatérale allouée à l'autonomisation économique des femmes).

Les modes de financements sont, dès lors, appelés à adopter une approche de gestion axée sur les résultats avec fixation d'objectifs bien déterminés en matière de réduction des inégalités et de développement durable et ce, dans le cadre d'une démarche intégrée impliquant l'ensemble des intervenants (Etat, secteur privé, société civile, bailleurs de Fonds, institutions bilatérales et multilatérales). A cet égard, il devient urgent de poser les jalons d'une nouvelle convergence entre le système des Nations Unies, les institutions de coopération bilatérales et multilatérales autour d'une stratégie commune prenant en compte les ODD post 2015.

---

<sup>1</sup> L'APD nette des pays membres (CAD) a représenté 0,3% de leur Revenu National Brut (RNB) en 2013, soit un résultat qui demeure inférieur de l'objectif fixé qui est de 0,7% du RNB.

Il y a lieu de noter que la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) sous le prisme des droits humains en tant que dispositif opérationnel de gestion de l'action publique en faveur de l'effectivité de l'égalité et du respect des droits humains répond parfaitement aux exigences de cette nouvelle feuille de route.

En effet, cet instrument repose sur l'obligation de rendre compte du niveau de réalisation des droits dans la mise en œuvre des politiques publiques du fait qu'elle concilie deux approches en l'occurrence l'approche genre (axée sur la recherche d'un optimum d'efficacité et de performance des politiques publiques en faveur d'un impact mieux ciblé et plus coordonné au regard des besoins différenciés des multiples composantes de la population) et l'approche fondée sur les droits humains (qui appelle à une refondation de la logique et des objectifs des plans, des politiques et des mécanismes de développement dans le sens du respect des droits et des obligations établis par le droit international).

L'expérimentation graduelle sur dix ans au Maroc de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) et axée sur les résultats, conduite par le Ministère de l'Economie et des Finances en partenariat avec l'ONU-Femmes, participe consubstantiellement d'une logique globale tendant à intégrer, dans l'ordre juridique, institutionnel et de gouvernance, les principes relatifs aux droits de la personne tels que reconnus universellement. Cette démarche constitue, par ailleurs, un atout important pour l'évaluation des politiques publiques, d'un point de vue genre, au regard des impacts attendus au niveau des populations préalablement ciblées et dont les besoins sont à l'évidence différenciés.

Au niveau opérationnel, la démarche pragmatique et progressive qui a été suivie depuis 2002 en vue d'intégrer la dimension genre dans la programmation budgétaire a permis au Maroc de se doter d'instruments analytiques fondés sur des guides et des manuels budgétaires dédiés, renforcés par une batterie d'indicateurs synthétiques sensibles au genre propres à renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques publiques au regard du genre.

Instrument, par excellence, d'appropriation de la BSG sur le plan national, le Rapport Budget Genre qui accompagne la présentation de la Loi de Finances depuis 2005 a, en parallèle, bénéficié d'une démarche pragmatique continuellement orientée vers le progrès. Il a, ainsi, connu plusieurs phases d'évolution qui ont conduit à l'adoption, en 2012, de la démarche analytique fondée sur l'évaluation genre des politiques publiques sous le prisme des droits humains. Cette approche coïncide dans sa démarche, dans sa conception et sa philosophie avec la grande avancée institutionnelle que connaît le Maroc à travers l'adoption, en 2011, d'une nouvelle Constitution, qui a consacré les principes de respect des droits humains d'égalité, d'équité et de citoyenneté, conjugués à une gestion de proximité appelée à se renforcer dans le cadre du projet de régionalisation avancée et où les exigences de responsabilité et de reddition des comptes seraient pleinement respectés.

Le principe fondamental de l'évaluation genre des politiques publiques sous le prisme des droits humains est la traduction des normes universelles des droits humains en indicateurs mesurables. Ainsi, l'obligation de rendre compte du niveau de réalisation des droits dans la mise en œuvre des politiques publiques fait appel à une batterie d'indicateurs établis en référence au cadre méthodologique développé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Ces indicateurs sont à la fois des indicateurs structurels, de procédure et de résultats. Cette déclinaison établit le lien entre l'engagement des États et leur acceptation des obligations découlant des normes internationales des droits de l'homme (indicateurs structurels), les efforts entrepris pour satisfaire ces obligations par le biais de la mise en œuvre des mesures et des programmes appropriés (indicateurs de méthode) et les résultats obtenus (indicateurs de résultats). C'est dire que les trois principes fondateurs de la BSG orientée droit, en l'occurrence, les dimensions normative, de processus et de résultats offrent une référence conceptuelle et instrumentale de nature à renforcer les mécanismes de redevabilité en matière de respect des droits humains et particulièrement pour ce qui est des droits des femmes.

Au regard du degré de maturité de l'expérience marocaine et afin de consolider les connaissances cumulées et de bonnes pratiques développées en matière de BSG, le Centre d'Excellence de la BSG a été créé, au Ministère de l'Economie et des Finances, en février 2013. Ce centre vise la capitalisation des savoirs acquis résultant de l'expérience cumulée du Maroc en matière de BSG à travers, notamment, le système de gestion des connaissances KM-BSG développé au sein du MEF; l'approfondissement et à la rénovation conceptuelle, en privilégiant la recherche et l'innovation en matière de BSG à l'échelle nationale et mondiale ainsi que le renforcement de l'appropriation de la BSG par l'ensemble des intervenants, à travers le renforcement des capacités des acteurs concernés (Départements Ministériels, Parlementaires, et ONGs).

Cette dynamique ininterrompue en faveur de l'intégration systématique de la dimension genre dans les pratiques de programmation et de planification des institutions publiques dans laquelle s'est inscrit le Maroc ne peut que s'appuyer sur la réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF). La nouvelle LOF insiste, en effet, sur l'intégration de la dimension genre dans la programmation des Départements Ministériels et dans leurs processus de suivi/évaluation.

A la veille de l'adoption d'un nouvel agenda de développement post 2015 qui devrait façonner les logiques de développement dans le monde dans le sens de la refondation des trajectoires du développement humain durable sur de nouveaux paradigmes plus sensibles au respect de la dignité humaine, plus favorables à l'inclusion et à l'équité, il est opportun, pour ce faire, de procéder à:

- Lancer les réflexions autour des préalables nécessaires à la genèse de nouveaux modèles de développement davantage inclusifs;
- Orienter les politiques publiques vers l'accès aux trois générations de droits tout en considérant le développement dans ses aspects multidimensionnels;
- Renforcer la coordination et l'efficacité des politiques publiques en respectant les logiques de proximité au plus près des besoins réels des différentes catégories de populations à besoins différenciés et en sollicitant leur participation; et
- Consolider l'infrastructure institutionnelle permettant la participation des citoyennes et des citoyens à l'élaboration, à l'exécution, au suivi et l'évaluation des politiques publiques.

L'opérationnalisation de cette nouvelle vision du développement nécessite d'énormes besoins en matière de financement, ce qui impose la conception et l'adhésion de l'ensemble des intervenants à une nouvelle ingénierie du financement de développement basée sur:

- **L'instauration d'un Partenariat Mondial** fondé sur une vision intégrée privilégiant la convergence entre les actions portées par le Système des Nations Unies, les institutions de financement internationales, les Gouvernements et les ONG et le secteur privé;
- **La mobilisation de financements domestiques et provenant de l'APD ciblant l'atteinte des ODD post 2015**, tout en prenant en considération les nouvelles opportunités offertes par les financements innovants (taxes sur les activités économiques internationales, canalisation par les autorités publiques de contributions volontaires du secteur privé, mécanismes de préfinancement reposant sur les marchés financiers avec garantie publique); et
- **L'adoption de nouvelles générations de constitutions financières au meilleur service des ODD post 2015**, moyennant l'accompagnement des processus de réformes des Lois Organiques des Finances et le renforcement du partage des connaissances en matière de gendérisation des politiques publiques (exemple: Centre d'Excellence de la Budgétisation Sensible au Genre).

En définitive c'est le respect des droits fondamentaux de la personne qui reste le socle le plus sûr sur lequel on peut espérer fonder une nouvelle ambition pour un développement humain soutenable,

continuellement irrigué par la participation, la créativité de toutes et de tous dans le cadre d'une démocratie participative soucieuse d'équité et de solidarité. Merci.